œuvres, ni même la forme des êtres auxquels, en qualité de poète, il donne le jour. De cette substance qui n'appartient qu'à Dieu, de ces formes créées par Dieu seul, il extrait, suivant son inspiration propre, la matière de ses productions et leur imprime, en les combinant, son cachet personnel et original. Pour confirmer sa théorie par des faits, M. Arnould ajoute que les œuvres originales parmi les poètes n'ont inventé ni leurs sujets, ni leurs personnages. Homère, Eschyle, Dante, Shakspeare, Milton, les empruntent soit à la tradition, soit même à des poètes antérieurs. Suivant l'auteur, on peut être aussi inventeur et original par le style ; alors la personnalité de l'écrivain se reflète dans les personnages, dans les idées, dans les sentiments exprimés. A ce sujet, il est un écueil que signale l'auteur, c'est de laisser absorber le caractère général par le caractère particulier, le fond par la forme. Il faut se garder de peindre une époque ou un pays avec une fidélité telle qu'il suffise de quelques années pour détruire la ressemblance du tableau : « Voulez-vous, dit-il, précisément plaire à vos compatriotes, non pas aujourd'hui, non pas demain, mais toujours ? Soyez humain, c'est-à-dire universel. Voulez-vous vivre au delà de vos frontières et conquérir peu à peu l'admiration de tous les peuples ? Ne soyez pas homme simplement, soyez en même temps l'homme de votre époque et de votre pays. Faites plus encore : sans cesser d'être tout cela, soyez vous-même. » Formule ingénieuse dans l'expression et au fond très-féconde. L'auteur la développe par des considérations d'une philosophie très-haute : « La faculté de produire, étant naturelle à l'homme, ne peut s'éteindre qu'avec lui. Etre fini, il aspire à l'infini ; limité dans le temps, limité dans l'espace, limité dans ses moyens d'action, il veut cependant, à chaque instant de sa durée, comme à chacun des lieux où il s'arrête, réaliser l'idéal qu'il conçoit, et il le réalise en effet, imparfaitement toujours, car il est contraint de renfermer dans les bornes étroites du présent ce qui lui paraît sans bornes. Toutes ses œuvres sont empreintes de ce caractère, l'œuvre poétique plus que toute autre. Chaque période de l'humanité produit au dehors son idée dans un cadre social et sous les formes multiples des arts et de la poésie. Ainsi fait chaque peuple, chaque poète, pour la tâche restreinte qui lui est assignée. »

*L'Essai d'une théorie du style* a pour épigraphe : « Ce qui ne peut pas être dit simplement ne vaut pas la peine d'être dit. » A plusieurs égards, cette seconde partie surpasse la première en intérêt ; on y retrouve la même élévation et la même sûreté de principes avec de très-nombreuses applications de détails. Le langage étant considéré comme la manifestation de la pensée, des lois naturelles et générales dérivent de ce premier rapport. Mais ni le langage, ni la langue ne sont le style, qui ne représente ni le genre humain, ni la nationalité, mais l'individu : « Il marque de son efficie, dit M. Arnould, ce métal qui appartenait déjà comme monnaie à la société, comme métal à la nature. » De là une nouvelle traduction et un nouveau commentaire du fameux axiome : « Le style, c'est l'homme même. » L'auteur ne reste pas dans les généralités : il décompose le style et y retrouve cinq éléments principaux, dont les combinaisons expliquent toute la diversité des caractères que le style peut offrir ; les voici : le son, la couleur, le dessin, le mouvement et le ton. L'auteur poursuit la théorie du style jusque dans des détails qui appartiennent à la rhétorique, puis, par des comparaisons entre les œuvres littéraires et les productions des autres arts, il répand sur la critique un jour et un intérêt tout nouveaux.

La troisième partie : *De l'influence exercée par la littérature italienne sur la littérature française*, est aussi un travail sérieux et intéressant. L'auteur compare les génies mêmes des deux nations, et passe en revue les résultats de leur développement simultané, sans craindre de signaler les diverses circonstances où la littérature italienne a eu le mérite de l'initiative et nous a fourni des modèles. La conclusion que tire M. Arnould de ce parallèle, c'est que l'influence de la littérature italienne sur la nôtre n'a été réelle qu'au point de vue de la forme ; sous le rapport de l'idée, il la considère comme presque nulle. « L'influence de l'Italie, dit-il, est partout évidente dans les genres qui relèvent de l'imagination et vivent avant tout par la forme, tandis qu'elle est à peine visible dans les genres qui touchent aux intérêts essentiels des nations, l'éloquence, l'histoire, la philosophie, la politique, lesquelles vivent d'idées et de choses, non de figures et de fantaisies d'imagination. » L'Italie nous a donc adoucis, mais non civilisés.

L'ouvrage de M. Arnould est aussi remarquable au point de vue du style que sous le rapport de la science et de l'élévation des idées. Les jugements brillent par leur justesse, témoin ce parallèle entre Lamartine et Victor Hugo : « La vue de V. Hugo est nette, précise, arrêtée ; il peint les choses en homme qui les a observées de près ; il donne à son style des contours vigoureux, des lignes sculpturales. Il peut laisser du vague dans la pensée ou dans le sentiment ; il n'y en a jamais dans la couleur de la figure ou dans le dessin de la phrase. Sans doute il abuse de ces deux choses, de l'image par la prodigalité, de la ligne par la symétrie ; mais M. de Lamartine abuse aussi de sa couleur, souvent indécise, de son harmonie, souvent trop musicale, au point de noyer comme dans un nuage de vapores fuyantes et dans une profusion de mélodieux accords les contours amollis de ses phrases que rien n'arrête. » La conclusion de M. Arnould est toute patriotique : les caractères de notre langue, logique, sobre, nette, précise, claire, moyenne entre les idiomes des pays extrêmes, organe ordinaire des idées sensées, la désignent, à ses yeux, pour être un jour la langue universelle. Voici, d'après lui, quels devoirs impose à notre littérature une telle ambition ou une telle espérance : « C'est à nous, Français, qui que nous soyons, quelque part de l'œuvre commune qui nous soit échue, ou l'action ou la parole, qu'il appartient d'élaborer nos destinées, et, avec nos destinées, celles de l'Europe entière. Si nous n'écoutons, citoyens, que les passions malsaines ; écrivains, que les caprices déréglements de la fantaisie, ou, ce qui est plus fatal, l'appétit grossier des jouissances vulgaires, ne nous faisons pas d'illusion : notre puissance civilisatrice est terminée ; nous marchons droit à la barbarie, que Dieu tient toujours en réserve pour punir les nations qui s'abandonnent, et pétrir, avec leur chair et leur sang, la matière des nations qui doivent naître un jour. »

**Essai sur l'époque actuelle** ou **Libres opinions morales et historiques**, par M. Emile Montégut, (1857). Sous ce titre, l'auteur a réuni une partie des savantes et remarquables études qu'il a publiées dans la *Revue des Deux-Mondes*. On y retrouve toute l'indépendance d'esprit et de caractère qui justifie l'épithète de *libres* par laquelle il qualifie ses opinions en littérature, en morale et en histoire. La sincérité, le caractère personnel de la critique de M. Montégut est, en effet, ce qui frappe d'abord. Il pense, il sent par lui-même ; il ne jure sur la parole d'aucun maître ; il raisonne jusqu'à ses sympathies, aussi ses éloges ont-ils autant de poids que ses critiques, d'autant plus qu'il associe le lecteur à ses recherches pour arriver à la vérité. « Nul, dit M. Vapereau, ne fait plus équitablement dans une œuvre la part du bien et du mal, et, dans l'histoire, la part de la lumière et de l'obscurité. » L'auteur aurait cependant avoir des convictions très-fermes tant en matière de religion et de philosophie qu'en matière de goût. « M. Montégut, dit la *Revue critique* de Genève, apprécie dignement les bienfaits de la Réforme, quoique toujours sans sortir de son rôle d'observateur dégagé de tout lien. C'est le cas aujourd'hui d'un certain nombre d'âmes inquiètes qui errent à la recherche de la vérité. » La vérité, tel est, en effet, le guide de M. Montégut. Il faut dire cependant des études d'une très-haute portée les chapitres de son livre sur la *Monarchie universelle*, sur l'*Individualité humaine dans la société moderne*, sur la *Toute-puissance de l'industrie*, sujets qu'il a trouvé moyen de rendre originaux. Parmi les articles purement littéraires, il en est un, l'*Essai sur Werther*, qu'on peut citer comme un des modèles du genre. Jamais une œuvre pareille n'a été l'objet d'une analyse aussi délicate, aussi élevée, aussi profonde. « Il y a, écrivait M. J.-J. Weiss dans la *Revue de l'instruction publique*, des critiques assurément qui ont l'étreinte plus énergique M. Montégut ; d'autres s'insinuent avec plus d'aisance dans l'esprit du lecteur et dans le sujet qu'ils traitent ; d'autres à cette sonne plus beaux dieseurs et savent offrir aux amis du style des agréments plus continus. Je ne dis pas non. Inférieur tantôt en ceci, tantôt en cela, M. Montégut garde un mérite que je ne le cède à personne. Il est sans contredit le premier des *essayistes*, et il en est le plus libre. Ce titre fier, *Libres opinions*, qu'il a inscrit en tête de son livre, n'a regardé la mieux à sa place. *Libres opinions*, cela ne veut pas dire tout à fait opinions publiées dans un recueil qui fait profession d'indépendance ; ce ne serait pas une raison : l'indépendance réelle d'une revue ne se communique pas toujours à ceux qui y écrivent, et il arrive à Alexandrie, où l'on prendrait les nauxtrès-frondeurs. *Libres opinions*, cela veut dire opinions qui ne dépendent ni du caprice du jour, ni des traditions d'un corps, ni des préjugés de l'éducation, ni de l'influence d'une coterie, ni de l'infatuation d'un système, et qui naissent sans entraves d'aucune espèce, fruits mûris dans une longue réflexion, dans un esprit solitaire et puissant. »

**Essais historiques et littéraires**, par M. Vitet (1862). — Ces mélanges se composent d'une notice très-savante sur la *Chanson de Roland*, d'une étude sur la révolution d'Angleterre et la restauration des Stuarts, d'une autre étude sur la Convention, et enfin de discours prononcés par l'auteur à l'Académie française. Tous ces fragments sont purement historiques et littéraires, et ne touchent ni aux beaux-arts, ni à l'archéologie, sujets dans lesquels M. Vitet possède une autorité bien établie. Le travail consacré à la *Chanson de Roland* jette une grande lumière sur ce point historique, qui jusqu'à présent, faute de recherches suffisantes, n'était pas sorti du domaine de la légende. M. Vitet, lisant dans l'histoire que, le 13 octobre 1066, au moment où les armées d'Harold et de Guillaume le Conquérant en venaient aux mains dans les plaines d'Hastings, les soldats avaient chanté en chœur la *Chanson de Roland*, s'est demandé ce qu'était en réalité cette chanson, ce poème composé sur un vaillant guerrier dont l'héroïsme avait pénétré non-seulement dans les moindres hameaux de notre ancienne Gaule, mais en Italie, en Espagne, en Hongrie, et jusque dans les solitudes de la Norvège et du Danemark. L'origine du poème avait longtemps préoccupé les archéologues ; on avait découvert différents textes en France, en Italie, en Angleterre. M. Vitet a adopté le manuscrit d'Oxford comme étant le plus complet. Il se demande si ce poème est écrit en assez vieux langage pour qu'avec vraisemblance on puisse y reconnaître le texte original de la *Chanson de Roland*. Quoique déjà française, dit-il, la langue, dans ce texte, est plus inculte et moins avancée que dans les autres, et le mécanisme du vers est d'une infériorité encore plus évidente. De ses déductions, et surtout de la comparaison du manuscrit d'Oxford avec la traduction du Livre des *Rois*, traduit en français vers 813, conformément à la prescription du concile tenu à Tours, il conclut qu'il y a analogie et ressemblance entre les langues de ces deux textes différents. Le manuscrit d'Oxford remonte donc au IXe siècle, à l'époque du désastre de Roncevaux. Ce premier point établi, M. Vitet se demande quel est le véritable auteur de la *Chanson de Roland*. M. Génin conteste la prescription du concile, invoquant l'esprit de ce poème, M. Vitet fait observer qu'il fut composé, non pour chanter une victoire, mais pour consoler d'un désastre. Il croit dans ce sentiment très-grand une influence de l'idée chrétienne gouvernant absolument le monde ; mais il exagère sa pensée, quand il juge que les poètes païens n'ont pas chanté les revers : *Il l'aurait* n'est que la complainte des malheurs de Troie.

Les autres études contenues dans le volume se lisent avec un égal intérêt. On ne lit pas sans émotion les paroles éloquentes consacrées à la mémoire d'Alfred de Musset.

**Essai sur l'histoire des théories grammaticales dans l'antiquité**, par M. Egger. Ce livre est consacré tout entier au célèbre Apollonius, le seul des grammairiens d'Alexandrie dont il nous soit resté des ouvrages assez considérables, et le plus habile de ceux qui ont traité, dans l'antiquité, de l'analyse philosophique du langage. Il naquit à Alexandrie au IIe siècle. Son surnom de Dyscole lui vint de son caractère difficile et de l'âpreté de sa polémique : car il discute beaucoup, et en termes assez durs, avec les grammairiens dans le cours de ses ouvrages. Il se rattache à la tradition des plus illustres maîtres de l'école alexandrine, dont il nous expose les idées, en même temps qu'il est l'historien le plus instructif et le meilleur représentant des études grecques dans l'antiquité. Le catalogue de ses ouvrages, perdus ou parvenus jusqu'à nous, serait considérable, d'après les conjectures solides de M. Egger, qui les énumère dans l'ordre suivant : sur les *Eléments du discours* (c'est-à-dire sur les éléments du langage) ; sur la division des parties du discours ; sur les noms, les noms dérivés, les genres, les comparatifs dans les noms féminins ; sur les cas ; sur les verbes ; sur la conjugaison ; sur les conjonctifs, les impératifs, les participes, l'article, le pronom, la préposition, l'adverbe, les conjonctions ; sur la composition ; sur les figures ; sur l'orthographe ; sur les signes de l'accent, l'aspiration, la quantité, les esprits, la ponctuation, les dialectes, etc. Sans doute, beaucoup de ces traités sont aujourd'hui perdus, mais on peut en juger d'après la *Syntaxe* où l'on voit qu'il se répète, et d'après Priscien, auteur du VIe siècle, qui l'a pris pour guide dans sa compilation. Apollonius ne manque pas de méthode ; il regarde la grammaire comme une science d'observation, qui étudie les faits pour en tirer des lois nécessaires. Il est à regretter seulement qu'il ait pensé que le grec suffisait à révéler tous les secrets du langage. On croyait alors que les dieux parlaient grec. Cependant Apollonius vivait à Alexandrie, où l'on entendait les idiomes les plus divers, et autour de lui commençait vaguement à pointer l'étude comparative des langues. On peut reprocher aussi à Apollonius son style rude, qui n'a une deux qualités sérieuses, la gravité, la clarté. C'est le tort des grammairiens anciens d'écrire de manière à ne pouvoir être lus. Apollonius vivait pourtant au siècle de l'atticisme. M. Egger entre dans l'exposition et la discussion des théories d'Apollonius. Il nous montre comment celui-ci avait cherché à établir un ordre logique dans l'alphabet et, par suite, dans les parties du discours. Pourquoi la lettre A se trouve-t-elle avant la lettre B ? C'est une puérilité de vouloir l'expliquer ; mais on voulait rendre raison de tout. Apollonius réduit à huit les parties du discours : le nom, ὄνομα ; le verbe, ῥῆμα ; le participe, μέτοχον ; l'article, ἄρθρον ; le pronom, ἀντωνυμία ; la préposition, πρόθεσις ; l'adverbe, ἐπίῤῥημα ; la conjonction, σύνδεσμος. Nous ne pouvons même résumer ici les observations que l'on recueille dans les chapitres suivants, où les théories d'Apollonius sur chaque partie du discours sont analysées et commentées. Disons seulement que ces théories sont beaucoup plus sérieuses et beaucoup plus complètes que celles des écrivains antérieurs. L'ouvrage le plus important qui nous reste d'Apollonius est la *Syntaxe*, qui avait d'abord quatre livres : 1° de l'article ; 2° des pronoms ; 3° des verbes ; 4° des mots indéclinables. Cette dernière partie est mutilée.

La régularité apparente de l'ensemble ne se retrouve pas dans le détail. Le principe est neuf et fécond : Apollonius a cherché le premier, par une analyse pénétrante, les lois philosophiques de la syntaxe. « Les mots, comme les idées, dit-il, se divisent en catégories remarquables par des formes particulières : ces formes ont entre elles des rapports de symétrie et de correspondance qui constituent les lois de la syntaxe. » Mais les conséquences ne sont pas aussi nettes. Apollonius ne distingue pas bien le sujet du régime, l'accord de la dépendance. Malgré ses défauts, il a servi à l'instruction du moyen âge. Hérodien, Priscien, Michel Syncelle, Maxime Planude l'ont pris pour modèle et pour guide. Il nous est encore aujourd'hui d'une grande utilité pour l'étude du grec. Après l'avoir lu, on ne peut douter que l'accent tonique ne soit une tradition de l'antiquité classique, ce que l'on a plusieurs fois contesté. De plus, il semble parfois deviner ou pressentir quelques-unes des théories modernes sur l'organisme des mots, et il est bien au-dessus du Cratyle de Platon ; mais, comme les Grecs en général, il ne sait pas se réduire à l'observation et à l'expérience. Il apporte aussi le plus grand soin aux questions d'orthographe. Un temps viendra aux colonies qui émigrent au loin ou qui ne veulent pas se fixer dans les ruches qu'on leur donne. Ces *essaims* ou dits *adventices* lorsqu'ils viennent se fixer dans votre ruche ou tout près, sans qu'ils soient sortis de vos ruches. Les *essaims* volages d'un apiculteur forment assez souvent des *essaims adventices* pour un autre. Je dis assez souvent, et non toujours, parce qu'il n'est pas rare non plus que ces *essaims* retournent dans les forêts, d'où notre abeille est sortie. On appelle *réparon* ou *rejeton* l'*essaim* d'un *essaim* de l'année ; dans quelques localités, on appelle cet *essaim virginité*. » Les embarras que causent les *essaims* naturels, et surtout le danger de les perdre, ont suggéré l'idée des *essaims* artificiels, en soustrayant un certain nombre d'abeilles d'une colonie populeuse pour en former une colonie nouvelle ; mais il faut une assez grande habitude pour le faire à propos. L'essaimage artificiel s'opère par transvasement ou par division ; on ne doit le pratiquer que sur des ruches fortes où l'on aperçoit des mâles, et il faut s'en abstenir lorsque la saison des *essaims* naturels s'avance. Il arrive, mais rarement, qu'une ruche produit encore un *essaim* naturel après avoir donné un ou même deux *essaims* artificiels. On reconnaît qu'un *essaim* artificiel est réussi lorsqu'à la mère abeille se trouve dans la colonie nouvelle ; dans le cas contraire, on la fait rentrer, pour recommencer ensuite l'opération.

**ESSAIMAGE** s. m. (è-sè-ma-je — rad. *essaimer*). Apic. Action d'essaimer, de quitter la ruche, en parlant des jeunes essaims ; époque où cette migration a lieu : *Le temps de l'*ESSAIMAGE *impose une surveillance incessante. C'est ordinairement après l'*ESSAIMAGE *que les abeilles, par des causes inconnues jusqu'à ce jour, se déterminent au massacre des fauxbourdons.* (Frarière.) ‖ On dit quelquefois ESSAIMEMENT.

— **Encycl.** V. ESSAIM.

**ESSAIMER** v. n. ou intr. (è-sè-mé — rad. *essaim*). Emigrer, en parlant des jeunes abeilles qui abandonnent la ruche où elles sont nées, pour former une colonie nouvelle ; se diviser par l'émigration du nouvel essaim, en parlant des ruches : *Les jeunes abeilles* ESSAIMENT *au printemps. Il arrive souvent que des ruches très-peuplées et bien approvisionnées refusent d'*ESSAIMER. (Frarière.)

— Fam. Emigrer, quitter sa famille, la société où l'on a vécu : *Quand la ruche est trop pleine, qu'il faut* ESSAIMER, *chacun songe à emporter son miel.* (G. Sand.) ‖ Se disperser par bandes : *Les bachots servent, dans les environs de Paris, à promener, moyennant rétribution, les citadins que le dimanche fait* ESSAIMER *autour de la ville.* (***.) ‖ Sortir en foule : *Ce nom était comme une branche à laquelle s'attachaient les idées qui* ESSAIMAIENT *de sa cervelle touchant la noblesse.* (Balz.)

— Transitiv. Emettre, faire sortir de son sein :

Et je grandis, captif, parmi ces écoliers,
Noirs frelons que Montrouge *essaime* par milliers.
H. MOREAU.

‖ Inus.

**ESSALÉ, ÉE** (è-sa-lé) part. passé du v. Essaler : *Poêle* ESSALÉE.

**ESSALER** v. a. ou tr. (è-sa-lé — du préf. *es*, et de *aler*). Techn. Dans les salines, Enduire la poêle de muire ou eau mère gluante, avant de la mettre au feu : ESSALER *la poêle.*

**ESSAN** s. m. (è-san). Moll. Nom d'une très-petite coquille du genre avicule, section des pintades.

**ESSANGÉ, ÉE** (è-san-jé) part. passé du v. Essanger : *Linge* ESSANGÉ.

**ESSANGEAGE** s. m. (è-san-ja-je — rad. *essanger*). Techn. Action d'essanger le linge : *L'*ESSANGEAGE *du linge se fait dans une dissolution de cendres quintessenciées, dosées au lixomètre, dont le linge s'imprégne et qui le prépare à entrer en lessive.* (***.) ‖ On dit quelquefois ESSANGE s. f.

**ESSANGER** v. a. ou tr. (è-san-jé — L'origine de ce mot a été longtemps incertaine. Ménage est le premier qui l'ait indiquée. Suivant lui, ce mot a été fait du latin barbare *exsaniare*, proprement faire sortir la saine, composé de la particule *ex* et du verbe *saniare*, fait de *sanies*, qui, dans ce passage de Pline : *Lana succo carduorum mergitur, donec omnem ebibat saniem*, désigne cette ordure qui s'attache à la laine des brebis. L'i voyelle du latin *exsaniare* a été changé en *j* consonne, comme dans *singe* de *simia*. Cependant, un autre étymologiste prétend qu'*essanger* vient plutôt de *sang* que de *sanies*, sous prétexte que cette dérivation est beaucoup plus naturelle et plus simple. Pour de *sang* faire *essanger*, il n'aurait été besoin que d'ajouter le privatif au commencement du mot, et la terminaison française à la fin. D'ailleurs, ajoute cet étymologiste, on a plus souvent occasion d'ôter du sang des linges que d'en ôter la sanie, et, par conséquent, il y a plus d'apparence qu'essanger a été fait de *sang*. M. Littré adopte l'opinion de Ménage, et cite à l'appui la vieille forme *essangier*, que l'on trouve dans les anciens auteurs :

O y avoit, à coûté, des femmes de lessive
Qu'*essangian*, je cré, leû paquet.
BURGAUD.
(*Recueil de fables en patois saintongeois.*)

— Prendre ou après le *g* devant un *a* ou un *o* : *J'essangeai, nous essangeons*). Techn. Laver le linge une première fois, avant de le mettre dans le cuvier à lessive : ESSANGER *le linge.* ‖ Beaucoup disent ECHANGER, ce qui est un barbarisme.

**ESSARDÉ, ÉE** (è-sar-dé) part. passé du v. Essarder : *Pont* ESSARDÉ.

**ESSARDER** v. a. ou tr. (è-sar-dé — Aucun dictionnaire ne donne l'étymologie de ce mot. Il vient probablement du préf. *es*, et d'un rad. lat. comme *sartum*, qui signifiait lambeau d'étoffe, et qu'on trouve dans *sarcio*, je couds ; *sarcina*, hardes, etc. Ce sens convient d'autant mieux que le mot *essarder* a signifié Essuyer, étancher, éponger en général :

Va te plonger trois fois dans le fleuve d'Argire,
Et te lave le corps, puis moite le retire,
Et l'*essarde* à la lune. . . . . .
R. BELLEAU.)

Mar. Eponger au moyen du faubert : ESSARDER *le pont après l'avoir lavé.*





**ESSARois**, village et commune de France (Côte-d'Or), canton de Recey-sur-Ource, arroud. et à 21 kilom. de Châtillon-sur-la-Dijeanne ; 400 hab. Nombreux moulins, hauts fourneaux et forges. Les ruines d'un petit temple d'Apollon ont été découvertes, de 1845 à 1846, près de la fontaine de la Cave. Le château d'Essarois est entouré d'un parc magnifique.

**ESSART** s. m. (è-sar — bas lat. *exsartum*, qui se trouve dans les lois barbares avec la signification de terre défrichée, et qui vient, selon Diez, du latin *exsartum*, participe de *exsarire*, sarcler, houer, qui est formé de *ex* et *sarire*, sarcler, nettoyer le sol. Le latin *sarire* appartient évidemment à la même famille que le grec *sairô*, balayer, nettoyer, *saroô*, même sens, *saron*, *saróthron*, balai, *sarmi*, balayures ; le russe *soru*, balayures, ordures, *soriti*, rempli de balayures ; le polonais *szor*, *szur*, détritus, alluvion, *szorowac*, frotter, nettoyer ; le lithuanien *szlota*, balai, *szloti*, balayer ; le persan *shârâ*, balai. La racine commune de ce groupe se reconnaît dans le sanscrit *kshar*, renvoyer, répandre, puis balayer, nettoyer. Comme le *kh* sanscrit est plus d'une fois représenté par *sk*, on peut comparer l'ancien allemand *scioran*, *sior*, *scrun*, frotter, d'où *scora*, pelle, allemand moderne *scheuern*, nettoyer, frotter ; anglais *to scour*, même sens. On peut même présumer une affinité primitive de *kshar* avec la racine germanique *skir*, *skur*, *skar*, fendre, racler, le radical contenu dans le lithuanien *skirti*, diviser, séparer, et l'irlandais *scaraim*, même sens. Scheler n'adopte pas l'étymologie que Diez propose pour *essart* ; il remarque que le simple mot *sart*, dans les provinces du nord, signifie terrain vague, inculte, et c'est de là que doit provenir directement, selon lui, le verbe *essarter*, défricher. Or, *sart*, dans cette acception, ne pourrait pas représenter le latin *sartum* ou *sartum*, qui signifierait sarcle, nettoyé. « D'un autre côté, ajoute-t-il, le bas latin *sartum* signifie terrain défriché aussi bien que le composé *essart*. Comment accorder cette contradiction ? Par ceci : c'est que les premiers de tout *sart* le sens de terrain en friche, terrain que l'on doit *essarter*. *Essart* serait alors le nom du terrain qui a déjà subi cette opération. » Selon M. Littré, dans l'ancienne langue, *essart*, par une extension facile à comprendre, avait aussi le sens de lieu désert, et, par suite, de destruction, de dégât). Agric. Terrain essarté. ‖ Terrain inculte, propre à être essarté.

— **Encycl.** On désigne sous le nom d'*essarts* des terrains incultes, plus particulièrement des taillis, sur lesquels on cultive, après chaque coupe, des céréales pendant une ou plusieurs années, après avoir brûlé le gazon, les broussailles, les débris de bois qui en couvrent la superficie. Ce mode de culture est répandu surtout dans les Ardennes, où il a pris naissance vers le XIe siècle. A cette époque, les seigneurs propriétaires de ce pays, voulant tirer parti de leurs immenses forêts, improductives pour eux, y attirèrent les populations, et, pour les fixer dans ces sortes de déserts, concédèrent une partie du sol aux communautés d'habitants qui se formaient. Ce mode d'aménagement a pour origine des bois communaux. Cependant les chartes qui consacraient le droit de propriété régulier aussi le mode d'aménagement, et, afin de pourvoir aux besoins des hommes qui venaient habiter ces contrées dépourvues de terres arables, elles leur accordèrent le droit d'essarter, c'est-à-dire de faire produire une récolte de seigle aux coupes récentes de forêts. Pour quelques communes, l'essartage est plus qu'un droit, c'est une nécessité de leur existence, aujourd'hui comme au temps dont nous parlons. Les *essarts* se retrouvent aussi dans d'autres pays, mais avec quelques différences locales. Quant à la manière d'opérer, v. le mot SARTAGE.

Dans plusieurs pays de vignobles, on appelle essartage la première façon donnée à la vigne ; elle se pratique d'ordinaire au commencement d'avril. Ce travail consiste à fouiller le sol avec une pioche plus ou moins pointue, suivant la nature du terrain. La terre reste relevée en ados jusqu'au mois de juin, époque du binage. Dans d'autres localités, essarter, c'est arracher les arbres et les broussailles qui couvrent un terrain et en enlever les souches et les racines.

Des lois spéciales régissent l'essartage des bois traversés par des voies publiques. L'article 3 de l'ordonnance des eaux et forêts d'août 1669 porte : « Ordonnons que, dans six mois du jour de la publication des présentes, tous bois, épines et broussailles qui se trouveront dans l'espace de 60 pieds, es grands chemins servant au passage des coches et carrosses publics, tant de nos forêts que de celles des ecclésiastiques, communautés, seigneurs et particuliers, seront essartés et coupés, en sorte que le chemin en soit libre et plus sûr ; le tout à nos frais es forêts de notre domaine et aux frais des ecclésiastiques, communautés et particuliers dans les bois de leurs dépendances. » Les dispositions contenues dans cette ordonnance, qu'aucune loi n'est venue abroger, ont été confirmées par deux arrêts du conseil d'Etat, en date du 3 mai 1720 et 26 février 1771. Un nouvel arrêt du conseil d'Etat, rendu le 18 mars 1824 et sanctionné par une ordonnance du 9 novembre 1828, décide que l'essartement doit avoir lieu sur 60 pieds de chaque côté de la route. L'essartement des routes est ordonné par le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'un chemin à ouvrir à travers les forêts domaniales, ce ministre doit en référer à celui des finances, et les agents forestiers sont chargés de l'exécution des travaux.

Tout propriétaire est libre d'ordonner l'essartement dans les bois qui lui appartiennent ; mais ce travail est surveillé par les autorités locales et dirigé par les agents des ponts et chaussées. Le propriétaire dans les bois duquel l'essartement est ordonné pour l'ouverture d'une route nouvelle a droit à une indemnité, non à titre d'expropriation, puisque son terrain lui reste, mais comme réparation d'un dommage causé.

**ESSARTAGE** s. m. (è-sar-ta-je — rad. *essarter*). Agric. Action d'essarter. ‖ Première façon donnée au sol dans les vignes. ‖ On dit aussi SARTAGE et ESSARTEMENT.

**ESSARTER** v. a. ou tr. (è-sar-té — rad. *essart*). Agric. Défricher, débarrasser des herbes et broussailles qui couvrent le sol : ESSARTER *des landes.*

— Sylvic. Eclaircir un bois, une futaie, un semis, en arrachant les jeunes pousses et les buissons : ESSARTER *un fourré.* ESSARTER, *c'est extirper les jeunes ronces ou les jeunes arbres trop rapprochés, dans un semis ou un taillis.* (Raspail.)

**ESSARTS** (LES), bourg de France (Vendée), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. N.-E. de Napoléon-Vendée, sur la Petite-Maine ; pop. agglo. 504 hab. — pop. tot. 2,831 hab. Exploitation d'un filon considérable d'antimoine aux moulins de La Véronnière. Belles ruines de l'ancien château ; porte d'entrée antérieure au XIIe siècle, corps de logis du XIVe, et tour demi-cylindrique du temps de Louis XIII. Eglise, à cette époque, reconstruite au-dessus d'une crypte du XIIe siècle. La forêt des Essarts occupe une superficie de 400 hectares.

**ESSARTS** (LES), comte DES), homme d'Etat français, né vers 1360, mort en 1413. En 1402, il se rendit avec plusieurs gentilshommes français en Ecosse, pour aider le roi de ce pays à combattre les Anglais, et fut fait prisonnier par ces derniers à la bataille de Homildedon, dans le Northumberland. De retour en France, il s'attacha à la fortune de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, et fut successivement nommé chambellan de Charles VI, prévôt de Paris (1408), grand bouteillier, grand fauconnier, premier président de la Chambre des comptes, grand maître des eaux et forêts, surintendant des finances, gouverneur de Nemours, etc. Comme prévôt de Paris, il prit soin des approvisionnements de la ville pendant la guerre des Armagnacs et des Bourguignons, ce qui lui valut de la part des Parisiens le beau surnom de *Père du peuple*, et rendit plusieurs services au duc de Bourgogne, notamment celui d'arrêter Jean de Montagu, grand maître de la maison du roi. Révoqué de ses fonctions de prévôt en 1410, il y fut peu après réintégré ; mais vers cette époque il se rapprocha du parti des Armagnacs et se vit bientôt accusé de dilapidation des deniers publics. Pour se justifier, il accusa le duc de Bourgogne d'avoir pris les sommes détournées, et, pour échapper à la vengeance de ce dernier, il s'enfuit à Cherbourg, dont il était le gouverneur. Toutefois, peu après, il revint secrètement à Paris (1413) et se rendit maître de la Bastille pour la livrer aux Armagnacs. A cette nouvelle, les cabochiens se soulevèrent et assiégèrent des Essarts dans la citadelle. Somme de se rendre, il obéit et fut conduit au Châtelet, où on instruisit son procès. Il fut soumis à la torture et condamné à avoir la tête tranchée.

**ESSARTS** (Charlotte DES), comtesse de Romorantin, née vers 1580, morte en 1651. Elle était fille de François des Essarts, lieutenant général pour le roi, en Champagne, et fut enfant jeune encore, à la cour de Catherine de Beaumont, qu'elle suivit en Angleterre. De retour en France, elle parut à la cour, où bientôt les grâces de son esprit et sa remarquable beauté impressionnèrent le très-impressionnable Henri IV et lui firent oublier Jacqueline du Breuil. Le règne de la favorite dura peu. Bientôt le roi vert-galant, pour courir à de nouvelles amours, abandonna Charlotte des Essarts, après en avoir eu deux filles, dont l'une fut abbesse de Chelles et l'autre abbesse de Fontevrault.

Charlotte des Essarts passa alors dans les bras de Louis de Lorraine, cardinal de Guise. Elle devint même, assure-t-on, sa femme légitime, et elle lui donna cinq enfants, dont les descendants essayèrent en vain, dans la suite, de faire valoir leurs droits à la succession des Guises. Le cardinal mourut en 1621 ; quelque temps après, Charlotte épousa du Hallier, connu depuis sous le nom de maréchal de l'Hôpital. Mais elle n'était plus jeune et le temps des folles amours était passé ; elle chercha des distractions nouvelles dans les intrigues politiques et s'attacha au parti des Guises. Elle courut à sa perte, et toute l'habileté et la finesse de son esprit ne purent l'empêcher d'échouer, alors qu'elle se trouvait près d'atteindre le port. Laissons ici la parole à Moréri.